

CR du 11 décembre 2023 à St-Cassien

Présents :

Nicolas Vernazza club de St-Cassien
Bernard Ammouial CDA 83
Fabrice Saint-Vanne CDA 83

Objectif : Mise en place d'une organisation Ligue SUD - CDA 83 – Club de St-Cassien pour les régates à St-Cassien afin d'établir une dynamique sur la base et le bassin avec une vision pérenne.

1/ liste des régates ou compétitions envisagées sur une saison :

- Tête de rivière J15 => Séniors du premier wk de novembre
- Epreuve au sol J12 => J14 janvier
- Régate en ligne pour toutes catégories (sélection masters - animation minimales – autres catégories) 10 mars
- Régate UNSS ACAD (1000 m) avril
- Finale rame en 5° (trois pôles : épreuves au sol – ergos – bateaux) 29 mai

Pour 2024, la priorité est de mettre en place l'organisation de la régate de mars 2024 à St-Cassien ce qui suppose :

- o Envoi par le CDA 83 de la demande d'autorisation
- o Dossier de subvention à établir par le CDA 83 en concertation avec le club de St-Cassien

Progressivement, l'ensemble des régates, ci-dessus listées,

2/ Partie Administrative et financière

2.1 Demande d'autorisation

L'envoi de la demande d'autorisation sera faite par le CDA 83 obligatoirement deux mois avant la date de la régate → ce qui suppose l'envoi des documents préparatoires par le club de ST-Cassien au CDA 83 :

- o avant programme → à établir en liaison avec la Ligue SUD
- o liste des destinataires
- o Tout autre document nécessaire à la demande

2.2 Dossier de Subvention

L'instruction des dossiers de subvention pouvant permettre un co-financement des manifestations (régates ou autres) se fera en étroite collaboration entre le CDA 83 et club de St-Cassien afin de d'optimiser au mieux l'attribution des subventions.

Nécessité également d'un partage de documents tel que le plan de financement de chaque manifestation